

(N^o 7.)

SENAT DE BELGIQUE.

RÉUNION DU 15 NOVEMBRE 1904.

Rapport de la 1^{re} Commission de vérification des pouvoirs, chargée d'examiner les pouvoirs de M. Pastur, élu sénateur suppléant de l'arrondissement de Nivelles.

Présents : MM. le Comte DE MÉRODE WESTERLOO, Président ; le Comte DE RIBAUCCOURT, ASTÈRE VERCROYSE, le Comte DE BROUCHOVEN DE BERGEYCK, COOLS, VAN DEN NEST, VERSPREEUWEN, VAN DE WALLE, le Baron DE SELYS LONGCHAMPS, BERGMANN, DE KERCHOVE D'OUSSELGHEM, le Comte T'KINT DE ROODENBEKE, le Marquis DE BEAUFFORT, LIPPENS, FIÉVÉ, le Baron DELLA FAILLE D'HUYSE, le Comte VAN DE WERVE, MELOT, le Baron DE VINCK DE WINNEZEELE, LE CLEF, le Baron DE KERCHOVE D'EXAERDE, CLAEYS BOUUAERT, LÉGER et le Baron d'HUART, Rapporteur.

MESSIEURS,

Dans sa séance du 8 de ce mois, le Sénat a ajourné la vérification des pouvoirs de M. Pastur, élu sénateur suppléant de la liste n^o 2 de l'arrondissement de Nivelles, qui n'avait pas encore produit ses pièces d'éligibilité.

L'élu ayant justifié depuis lors qu'il remplit toutes les conditions d'éligibilité exigées par la Constitution, votre Commission a l'honneur de vous proposer l'admission de M. Pastur comme sénateur suppléant.

Le Rapporteur,
B^{on} A. D'HUART.

Le Président,
C^{te} DE MÉRODE WESTERLOO.